

Application des normes du Québec

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le projet de
renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne

par

53-54

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs semaines, je suis inquiète de voir avec quelle légèreté notre premier ministre Legault se préoccupe de la santé de la population de Rouyn-Noranda.

Nous sommes maintenant informés des effets néfastes des émanations de la fonderie Horne pour la santé de la population de Rouyn-Noranda. Ses habitants sont plus à risque de développer des cancers, leurs enfants de naître de façon prématurée et d'être de petit poids. Le doute, savamment entretenu depuis plusieurs années, n'est plus permis, les contaminants rejetés dans l'air par la fonderie en sont certainement la cause principale.

Le pire de l'histoire pour des gens de l'extérieur comme moi, à l'abri des drames personnels directs induits par la contamination, est cependant de comprendre que l'information sur les effets de cette pollution industrielle était connue depuis de plusieurs années et qu'elle a été cachée à la population. Par notre gouvernement.

Les gens de Rouyn aiment leur ville et voudraient pouvoir y vivre sans danger. Ils souhaitent sentir que leur santé et celle des leurs n'y sont pas menacées et que leur gouvernement fait tout ce qu'il peut pour les aider en ce sens.

La situation est insoutenable et doit changer. Le rôle du gouvernement est de défendre la population. Il doit exiger que Glencore – Fonderie Horne respecte les normes québécoises, ainsi que le demandent les médecins de Rouyn-Noranda.

Pour ces raisons, je soumetts, dans le présent mémoire, mes demandes visant d'abord la protection de la santé de la population de cette ville (comme celle des autres villes du Québec!) :

- L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air d'ici un an, considérant que la fonderie a besoin d'un délai avant de pouvoir atteindre la cible provinciale

- L'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m³ d'arsenic : au plus tard d'ici cinq ans. C'est une question de santé et de justice.
- L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.
- Une surveillance accrue de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres : arsenic, plomb, cadmium,
- Et surtout, l'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la fonderie Horne de Glencore et beaucoup plus de transparence au sujet des données et des risques, notamment de la part du MELCC et du gouvernement du Québec.

Je suis en désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore tel que proposé, qui paraît incompatible avec la santé de la population de Rouyn-Noranda, ainsi qu'avec la responsabilité du gouvernement du Québec de protéger sa population.

Je compte sur votre sens des responsabilités pour que ces demandes deviennent réalité pour la santé de la population du Québec... dans son ensemble!

Nom : 53-54

Adresse : 53-54

Code postal : 53-54

Adresse courriel : 53-54